> Nos Partenaires

Ces structures professionnelles de l'EEDD oeuvrent en partenariat avec le Parc. Elles assurent le suivi de votre projet et en organisent les animations, en concertation avec vous.

ETC... Terra à Fraize (88)
Tél. : 03 29 52 48 06

CPIE Hautes-Vosges à Wildenstein (68)
Tél. : 03 89 82 20 12

Vivarium du Moulin à Lautenbach-Zell (68)
Tél. : 03 89 74 02 48

Maison de la géologie à Sentheim (68)
Tél. : 03 69 77 12 41

Observatoire de la Nature à Colmar (68)
Tél. : 03 89 20 38 90

Maison de la Nature et des Vosges Saônoises
au Haut-du-Them-Château-Lambert (70)
Tél. : 03 84 63 89 41

Maison de l'environnement à Sermamagny (90)
Tél. : 03 84 29 18 12

> Quelques idées de projets

1- Appréhender ce qu'est l'agriculture de montagne, le rôle des agriculteurs (paysages, biodiversité, savoir-faire...)

2- Appréhender ce qu'est la notion de circuits-courts, filières d'approvisionnement, production bio, qualité des produits et impact pour les territoires. Connaître et valoriser les produits locaux du territoire du Parc.

3- Comprendre les techniques de production au travers d'exemple dans les différentes filières de production.

4- Connaître et valoriser les produits issus de la nature et comprendre les réglementations qui encadrent leur cueillette.

5- Appréhender la notion de gaspillage alimentaire et réfléchir à des solutions. Comprendre l'intérêt de la qualité nutritionnelle des produits et les valoriser.

6-Travailler sur la notion d'échanges culturels ou intergénérationnels autour de la question du jardin ou des vergers...

> Un défi à relever !

Il est demandé aux porteurs de projet de proposer et/ou de mettre en œuvre un menu le moins impactant possible et facilement réalisable et transférable. Pour cela, un rayon d'action de 15 kilomètres (autour du siège du porteur de projet) est imposé pour se fournir en produits issus de filières de production classiques mais locales ou directement de la nature mais dans le respect des réglementations en vigueur (baies, plantes sauvages, champignons...).

Plusieurs critères seront pris en compte : la qualité nutritionnelle, la proximité et qualité des produits, le coût de réalisation, l'impact environnemental (rejet de CO2, déchets, pratiques agricoles,...), l'impact social, ...

Ce travail sera valorisé par la réalisation des recettes et dégustation.

> Dossier téléchargeable :
www.parc-ballons-vosges.fr
→ rubrique «agir»
→ thème sensibilisation-éducation

Les porteurs de projets adresseront leur dossier dûment renseigné à :
Monsieur le Président du PnrBV
Parc naturel régional des Ballons des Vosges
1, cour de l'Abbaye - 68140 Munster

La date de dépôt des dossiers est fixée au lundi 21 novembre 2016

avec le soutien financier de :
Région ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
région BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

> Appel à projets pédagogiques fédérateur

Thème 2016-2017

«Le Parc un espace de vie, *Manger local, c'est l'idéal !*»

www.parc-ballons-vosges.fr

> Cadre général

Sensibiliser le public est une action essentielle pour le Parc naturel régional des Ballons des Vosges. Sensibiliser, c'est inviter à la découverte des patrimoines, naturels comme culturels et mieux comprendre aussi les enjeux liés à leur préservation. L'appel à projets pédagogiques proposé par le Parc favorise la prise de conscience du jeune public aux enjeux du territoire. Le thème pour l'année 2016 / 2017 est :

« Manger local c'est l'idéal ! »

> Critères de recevabilité des projets

- Se dérouler sur une commune adhérente du Parc(*)
- Etre finalisés avant fin octobre 2017
- Avoir une portée d'éducation au territoire
- Répondre au thème en cours
- Présenter une finalité d'intérêt général et proposer une valorisation locale
- **Mettre en avant une démarche de participation citoyenne et/ou de sensibilisation à l'environnement**
- Présenter un budget prévisionnel équilibré
- **Co-écrire la dimension pédagogique du projet avec une structure d'EEDD** (éducation à l'environnement et au développement durable) **partenaire du Parc**

* Dans le cas particulier des RPI situés dans des communes non adhérentes, nous contacter.

> Publics ciblés

Les jeunes, de 6 à 18 ans, en temps scolaire ou hors temps scolaire.

> Bénéficiaires

- **Etablissements scolaires** du territoire du Parc (du CP au lycée : 6-18 ans)
- **Collectivités locales** (communes, Communautés de Communes, Pays) dans le cadre des programmes liés à la jeunesse
- **Autres structures et associations** travaillant avec des jeunes :

  ALSH, périscolaire,

  Centres de vacances,

  Accueil collectif de mineurs,

  MJC et MCL,

  Associations en lien avec le thème,

  ...

> Qui joindre ?

Alain BOUGEL
Parc naturel régional des Ballons des Vosges
Chargé de Mission éducation au Territoire
Tél : 03 29 60 81 24 ou 03 89 77 90 20
Mail : a.bougel@parc-ballons-vosges.fr

> Critères de sélection

- Innovation
- Création d'une dynamique locale entre différents acteurs d'un même territoire ou plus largement
- Qualité pédagogique du projet
- Co-construction entre plusieurs partenaires locaux coordonnés par le porteur de projet
- Proposer un temps de valorisation final du projet en direction d'autres publics (élus, habitants...)

Un comité de pilotage accompagne le dispositif et sélectionne les lauréats. Il se compose notamment de 3 structures «expertes» ARIENA, Graine Lorraine et plateforme Franc-comtoise EEDD, les conseils régionaux et départementaux, les DRAAF, l'Education Nationale, les DRJSCS et les élus du Parc.

> Le soutien du Parc

Technique

- Centre de ressources : acteurs locaux, expériences existantes, lien avec l'Education Nationale et les collectivités...,
- Aide au montage de projet,
- Réception et instruction des dossiers,
- Coordination et animation du dispositif. Une convention sera passée entre le Syndicat Mixte du Parc et le porteur de projet,
- Actions de communication autour de l'opération.

Financier

Une aide de 60% du coût global du projet, plafonnée à 3000 euros maximum, sera attribuée aux projets sélectionnés par un comité de pilotage.

Les dépenses éligibles concernent essentiellement l'animation (au moins 50% du montant de la subvention), mais aussi la communication, le transport, l'achat de «petit matériel» notamment pour la restitution finale du projet.

> Calendrier

- **21 novembre 2016 : dépôt des dossiers**
- Fin novembre / début décembre 2016 : sélection des projets
- 14 Décembre 2016 : rencontre des porteurs de projets lauréats
- Janvier à Septembre 2017 : réalisation des actions
- Juin à septembre 2017 : Valorisation locale des projets